

ON S'ABONNE.
A Cahors, au bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNES,
TARN-ET-GARONNE :
Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1er ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
ANNONCES,
25 centimes la ligne
RECLAMES
50 centimes la ligne.
Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors au bureau du Journal,
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.
Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT
Départ des Correspondances
SERVICE DES POSTES.
Arrivée des Correspondances

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 10 Novembre 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 8 novembre, Du 9, Du 10.

BULLETIN

Tandis qu'en France on se préoccupe modérément de l'alliance Prusso-Russe, en Angleterre c'est une des grandes questions du jour. Le Globe dit :

« Le bruit d'une alliance entre la Prusse et la Russie continue de préoccuper les journaux du continent. Nous ne croyons pas qu'un traité semblable ait été conclu ; mais il est incontestable que des négociations ont eu lieu dans ce but et que ce projet trouve beaucoup de partisans dans les hautes régions de Berlin et de Saint-Petersbourg. Ce que désire surtout la Russie, c'est qu'on lui permette de réaliser ses desseins ambitieux sur le territoire du malade à Constantinople et de toutes les grandes puissances, la Prusse est, sans contredit, celle dont les intérêts seraient le moins gravement atteints par l'agrandissement de la Russie dans le Sud-Est de l'Europe. Néanmoins, ainsi que nous l'avons fait remarquer, dès la première nouvelle de ce bruit (1er novembre), un grand obstacle s'oppose à une alliance permanente entre la Prusse et la Russie; c'est celui-ci : il est absolument impossible que la Prusse désire voir en la possession de son puissant voisin moscovite, la vallée du bas Danube qui commande l'unique débouché pour l'Allemagne à l'Est. Nous croyons à vrai dire que quelque soient les sentiments des autres membres de la Cour de Prusse, et en ce qui concerne l'appui que donne le comte de Bismark au projet d'une alliance avec la Russie, c'est uniquement pour tenir la Russie en haleine, tandis qu'il mûrit l'accomplissement de ses propres desseins. »

Le bruit de l'introduction du système prussien de la landwehr en France a pu faire croire un moment, comme le disaient les partisans de cette mesure, qu'une réduction du budget de la guerre en serait la conséquence. Le Moniteur de l'armée s'attache à combattre cette idée.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 10 novembre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND
Mme LA CÈSSE HAHN-HAHN
TOME PREMIER
VI. — Suite

Souvent encore, maintenant qu'elle est au Ciel, il me semble lui parler comme autrefois, quand elle vivait sur la terre. — J'espère que vous comprenez maintenant pourquoi la présence d'un étranger me gêne ? — Parfaitement, répondit Cyrille, et je vous promets de ne plus être cet importun. — Il se mit à parler d'autre chose ; mais il revint insensiblement à la musique et finit par s'informer si elle n'aimait pas à jouer avec accompagnement ou à quatre mains. Elle répondit que, par malheur, l'occasion lui en avait manqué depuis qu'elle ne prenait plus de leçons. Cyrille offrit alors de jouer avec elle quelques symphonies qu'il avait apportées à Vichy. La reproduction est interdite.

D'après cette feuille, la totalité de chaque classe de conscrits serait assujettie au service militaire, mais divisée en trois catégories : ceux que le sort désignerait pour le service effectif, ceux qui formeraient la première réserve à la disposition immédiate du ministre de la guerre, enfin, ceux qui constitueraient une seconde réserve mobilisable en cas de guerre.

La crise ministérielle dont on parlait en Portugal semble peu probable aujourd'hui. Le ministère est parfaitement affermi. Mais rien n'a été résolu encore relativement à la dissolution de l'ancien parlement ou à la convocation des Cortès en décembre.

On sait que par l'article 4 de la convention du 15 septembre, l'Italie s'est déclarée prête à entrer en arrangement pour prendre à sa charge une part proportionnelle de la dette des anciens Etats de l'Eglise. Les négociations relatives à cette répartition se poursuivent en ce moment à Paris par l'intermédiaire du gouvernement de l'Empereur, et tout permet d'espérer qu'elles seront promptement terminées à la satisfaction commune.

M. de Beust va se mettre à l'œuvre. Espérons, pour le pays qu'il adopte, que la tâche de réorganisation ne sera pas au-dessus de ses forces. La situation financière de l'Autriche est loin d'être rassurante. En 1864 sa dette était de 3,316,344 florins et l'Etat avait annuellement à payer 142,000 florins comme intérêts. Dans les conditions ordinaires, les revenus de l'Empire ne dépassent guère 250 millions. Aujourd'hui la dette publique est de plus de quatre milliards de florins. On a songé un moment, dit-on, à l'aliénation des biens du clergé ; mais celui-ci possède à peine 400 millions. Puis, il faut réfléchir avant de faire argent sur de telles ressources.

En Espagne, M. Narvaez, renverse, punit, écrase et domine sans crainte du lendemain. Le journal La Epoca vient d'être condamné à une amende de 50 écus, pour publication d'une fausse nouvelle consistant en ceci : « On prépare en ce moment un bal au palais royal, à l'occasion de cette proposition fut acceptée. »

« Ce sera pour moi, dit-elle, un excellent exercice. » Cyrille, tout joyeux, alla raconter à sa mère l'issue favorable de sa démarche. Fidèle à sa promesse, il ne sortit pas le soir, ouvrit sa fenêtre, s'assit à son piano et se mit à jouer en pensant à Berthe. Pas un son ne parvenait jusqu'à la maison occupée par la marquise. Elle jouait aussi, elle, mais toute distraite. « Tiendra-t-il sa parole ? — Comment ne la tiendrait-il pas ? — se demandait-elle alternativement. Elle finit par se lever avec impatience et s'approcher de la fenêtre. Le banc était vide. « Je le savais bien, » se dit-elle avec joie.

Le lendemain, il apporta ses symphonies, le surlendemain, de nouveaux morceaux encore, et ces visites se renouvelèrent tous les jours. Comme il était bien supérieur à Berthe quant à l'habileté de l'exécution, elle avait de grands efforts à faire pour tenir sa partie, et c'était un agrément pour elle. Il y avait si longtemps qu'elle était privée, dans sa solitude, de toute émulation ! Et l'émulation est l'éperon du talent. Etudiant, s'exerçant à vaincre les difficultés, elle conçut une véritable passion pour le piano. Mais sa musique du soir changea de caractère ; les improvisations où elle épanchait son âme, firent place à des études. De nouveaux éléments fermentèrent dans son cœur, à l'exemple de ce qui se passe dans la nature à l'approche du printemps.

Les bains réussissaient au pauvre Edmond, et la pureté de l'air, les promenades et la beauté du pays produisaient sur lui cet agréable effet que la nouveauté produit toujours sur un enfant. Le docteur Lamoute avait de l'espoir ; Berthe le partageait. Elle trouvait

de l'anniversaire de Sa Majesté. » Heureux pays que l'Espagne !...

On mande de Bucharest que le prince Charles a reçu hier en audience solennelle le consul général de Russie avec tout le personnel diplomatique. Le consul a fait savoir au nouvel hôte que le Czar le reconnaissait comme Souverain des Principautés romaines. — Cette nouvelle ne manque pas d'importance ; on se rappelle de quel œil la Russie a vu l'avènement du prince Charles.

Plusieurs dépêches concordantes, transmises de Constantinople et d'Athènes, font connaître la fin de l'insurrection Crétoise. Les derniers combats ont eu lieu à Vrysses et à Petiada. Tous les chefs Sphakiotes, au nombre de 33, ont fait leur soumission.

On dit que Atkiff-Pacha sera nommé gouverneur de l'île de Candie. Le grand vizir veut obtenir du Sultan de plus larges concessions en faveur des chrétiens.

Le corps expéditionnaire français a commencé son mouvement de concentration autour de Vera-Cruz. L'échelon sur la route qui relie cette capitale à la Vera-Cruz. Tous les transports nécessaires à l'embarquement sont prêts, et le gouvernement mexicain, loin de se livrer à des inquiétudes ou à des défaillances qui ne seraient pas justifiées, redouble d'efforts pour continuer énergiquement l'œuvre entreprise par l'Empereur Maximilien. A l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance nationale, Sa Majesté a témoigné la ferme intention de poursuivre sa tâche avec vigueur, et les derniers succès remportés par le général Mejia ont produit sur le moral de la population et de l'armée l'impression la plus favorable.

Les dernières nouvelles d'Amérique s'accordent à dire que le gouvernement des Etats-Unis n'a aucun projet hostile contre le Mexique. On assure même qu'il a offert 25,000 hommes de troupes pour y protéger nos nationaux après l'embarquement de nos soldats, si, toutefois l'Empereur

Edmond moins distrait — pour nous servir de son expression — plus attentif, plus calme ; et elle se sentait elle-même heureuse, plus heureuse que jamais peut-être.

Cyrille, au contraire, trouvait tout cela cruel et barbare. Il dit un jour à Lamoute : « Que vous imaginez-vous donc, docteur ? Que le pauvre marquis deviendra comme nous ? Votre bon sens ne peut admettre cette inconcevable chimère. Il n'y a plus de régénération complète pour l'homme de trente ans. Mais poursuivez-vous une guérison partielle ? En ce cas, cher docteur, réfléchissez bien à ce que vous faites ! Si le corps se fortifie, l'état du marquis peut se transformer en une brutalité animale bien plus inquiétante que son existence actuelle, pour ainsi dire végétale. Et si l'esprit devient lucide, l'infortuné se trouvera dans la position la plus déplorable, car alors seulement il comprendra son sort et les privations auxquelles il est condamné. Il est plus humain, selon moi, tant pour lui-même que pour la marquise, de le laisser tel qu'il est. »

— Non, non, docteur, s'écria la comtesse de Trémécourt, ne vous laissez pas effrayer. Qui sait s'il ne recouvrera pas la santé et la raison, s'il n'aura pas des enfants...

— Ma mère, interrompit très-vivement Cyrille, votre intérêt pour le marquis vous rend d'une cruauté inouïe.

— Pourquoi, M. le comte ? demanda le docteur. On a vu des cas où cette maladie ne s'est pas transmise aux descendants, et il existe d'autres infirmités aussi tristes et non moins transmissibles, qui n'empêchent cependant personne de se marier. A notre épo-

Maximilien venait à abdiquer. Une autre correspondance dit que les autorités fédérales ne permettront pas à Ortega, en ce moment à la Nouvelle-Orléans, avec son état-major, de pénétrer dans le Mexique. Il est probable qu'il va être arrêté à la Nouvelle-Orléans.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques. (Agence Havas.)

Venise, 7 novembre. Le roi Victor Emmanuel est arrivé à 14 heures ce matin. La population l'a accueilli avec un enthousiasme impossible à décrire. Victor Emmanuel a été reçu sur la place St-Marc par le patriarche archevêque. Sa Majesté a ensuite assisté au Te Deum. L'immensité de la foule a rendu impossible l'exécution du défilé des troupes et de la garde nationale. Des notabilités de tous les pays se trouvent ici.

Florence, 8 novembre. La Nazione publie une dépêche de Palerme annonçant l'arrestation de plusieurs notables, notamment de l'évêque de Montreale, compromis dans les événements de septembre.

New-York, 7 novembre. Les démocrates ont eu le dessus dans les élections de Maryland et de l'Etat de Delaware. Les républicains l'ont emporté à New-Jersey. On considère comme probable la démission de M. Grant.

Berlin, 7 novembre, soir. La Gazette de l'Allemagne du Nord dit au sujet du programme de M. de Beust : Si l'Autriche était réellement décidée à suivre une politique purement défensive, elle aurait soigneusement évité tout ce qui pouvait éveiller des préoccupations chez les puissances étrangères. Avec quelque éloquence que l'Autriche ait défendu la nomination de M. Goluchowski, il sera bientôt constaté que, par ce choix, on a donné une nouvelle impulsion à des espérances aventureuses et à des projets chimériques.

Berlin, 8 novembre. Dans le Conseil des ministres tenu hier, sous la présidence du Roi, on a arrêté les projets de loi à soumettre aux Chambres, ainsi que les termes de l'invitation à adresser au Gouvernement du Nord de l'Allemagne pour qu'il envoie des plénipotentiaires aux conférences, dans lesquelles doit être discutée la constitution de la Confédération du Nord.

Madrid, 7 novembre, soir. La Epoca dit, que si l'Espagne faisait alliance avec le Brésil pour accabler le Paraguay, elle commettrait une injustice et agirait contre ses propres intérêts.

L'ALLOCATION DU PAPE ET L'ITALIE.

Nous n'avons rien à retirer des prévisions rassurantes que nous avons exprimées dès la

que de civilisation, l'espèce humaine s'éteindrait si le mariage n'était permis qu'aux gens entièrement sains d'esprit et de corps.

— Vous poussez les choses à l'extrême, mon cher docteur, répondit Cyrille. En toute sincérité, je ne me ferais pas le moindre scrupule de laisser s'éteindre la famille de Valrive, et je ne considérerais pas la mort du marquis comme un aussi grand malheur que la naissance d'un sien rejeton. Comment ! l'infortunée marquise, après avoir eu sous les yeux, nombre d'années, le terrible spectacle de la maladie d'Edmond, tremblerait toute sa vie que sa propre descendance ne fût accablée du même mal ? Non ! cette idée fait frémir, et si le marquis vient à se rétablir, quelque peu, il faut que sa femme se sépare de lui.

— Mais, Cyrille, dit sa mère, stupéfaite de la vivacité fiévreuse de son langage, tu prends un intérêt si extraordinaire...

— S'il est extraordinaire, c'est d'autant plus déplorable, interrompit-il avec douceur ; je pense qu'il ne peut être qualifié que d'humain. Cette dame nous inspire à tous la plus cordiale sympathie, et il y a bien de quoi s'échauffer quand il s'agit d'un changement quelconque de son sort. Ne croiguez rien, d'ailleurs ; le fils de ma mère n'est pas le rival d'un crétin. — Ce disant, il se leva et quitta la pièce. Sa mère, inquiète, passa mentalement en revue tout le cercle de leurs connaissances, à la recherche d'une femme pour Cyrille, ce qui lui parut tout à coup de la plus extrême nécessité.

Cyrille se rendit chez Berthe, mais ne la trouva point ; elle était auprès d'Edmond. Il déclina l'offre

LA RÉFORME MILITAIRE

Le *Moniteur de l'Armée* consacre un article au projet de réorganisation de nos forces militaires. Le journal semi-officiel proteste contre le système d'après lequel l'armée permanente serait remplacée par une sorte de garde nationale mobile, et il ajoute :

« Ce n'est pas au moment où les événements qui viennent de s'accomplir en Europe, imposent au gouvernement le devoir d'élever les forces militaires de la France au niveau de celles des puissances voisines, qu'il pourrait être question de diminuer l'effectif de l'armée. »

« Il est à présumer, au contraire, qu'une des premières résolutions de la commission supérieure sera de maintenir le principe, posé depuis longtemps, du chiffre de 400,000 hommes en temps de paix. L'objet de ses travaux sera très probablement de rechercher, en outre, les moyens de constituer une réserve assez forte pour pouvoir, le cas échéant, porter notre pied de guerre à un effectif respectable. »

« Encore un mot, si jusque à présent le maximum de cet effectif de guerre n'a été que de 600,000 hommes, il est facile de comprendre qu'aujourd'hui cette force serait insuffisante, et qu'on ne serait à même de parer à toutes les éventualités qu'à l'aide d'une réserve plus considérable que celle qui existe maintenant, mieux instruite, mieux exercée et toujours disponible. »

Nous croyons pouvoir compléter les indications du *Moniteur de l'Armée* en annonçant que, d'après le projet soumis à la haute Commission présidée par l'Empereur, le service sera de dix ans, cinq ans sous les drapeaux, cinq ans dans la réserve.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

On lit dans la *France*, sous la signature M. de Roualle :

« Pour apprécier avec sagesse et impartialité les déclarations du Souverain Pontife, il importe de tenir compte de quelques faits qui se sont produits depuis que cette allocution a été prononcée, et d'autres qui, d'après nos informations, seraient à la veille de se produire. »

« La circulaire de M. Ricasoli, qui rappelle les évènements éloignés de leurs sièges, l'attitude si patriotique du clergé vénitien, la lettre pas-sant de nature à exercer à Rome, une impression favorable. »

« D'un autre côté, il ne serait pas impossible que la tentative de rapprochement à laquelle M. Vegezzi attache son nom ne fût reprise très-prochainement. Nous croyons même savoir que la question de la dette pontificale, qui a rencontré jusqu'à présent tant de difficultés, est à la veille d'être réglée. »

« Ces faits et ces éventualités ne sauraient être écartés dans l'appréciation des paroles de Pie IX. Nous ne tarderons pas à connaître dans quelles dispositions ils ont pu être accueillis par la cour romaine. »

Le *Monde* examinant, à ses différents points de vue, la convention du 15 septembre, estime que la garantie verbale qu'elle stipule en faveur du Saint-Siège devrait, pour être efficace, avoir la guerre pour sanction.

« Or, poursuit M. Coquille, il est certain que le gouvernement français ne songe pas à attaquer Victor-Emmanuel. C'est cependant à cela qu'il est moralement engagé si, après le départ

tristes. « Continuera-t-elle de supporter cette vie solitaire et sans amour ? Impossible ! Et si elle en secoue le joug, sera-t-elle heureuse alors ? » se demandait-il.

Berthe, ayant fini son morceau, leva tout à coup sur lui ses yeux serrens. Il rougit, honteux de son doute, et dit très-sérieusement :

« Vous êtes admirable, M<sup>me</sup> la marquise, et réellement bien plus habile que moi. »

— A votre ton solennel, on dirait que cela vous fait de la peine, répondit gaiement Berthe. Epruveriez-vous, par hasard, cette jalousie d'artiste dont tous les grands génies sont atteints ?

— Je vous assure qu'il n'est pas possible de rester indifférent quand on se voit surpassé.

— Je me figurais, au contraire, que c'était le triomphe du maître que d'avoir formé des élèves de talent.

— Vous avez par trop peu d'égoïsme, M<sup>me</sup> la marquise ; des caractères si parfaits nous rendent la vie difficile.

— Nous marchons pourtant très-bien d'accord — surtout au piano — » répliqua Berthe avec une certaine froideur dans la voix et dans le regard, qui n'était pas rare chez elle.

Elle prit un morceau à quatre mains, en joua la première partie et fit place à Cyrille en disant d'un ton un peu ironique :

« Voyez comme cela va bien ! il y a place pour tous dans le monde. »

Cyrille se tint, assez mécontent de lui-même. Pendant qu'il prenait si chaudement à cœur le sort de Berthe, elle riait ! « Eh bien, se dit-il, moi aussi je

de nos troupes, les italiens envahissent les États de l'Eglise. Autrement, que signifierait la convention du 15 septembre ? Elle signifierait que les parties contractantes ont respectivement le droit de la violer. Nous aimons à croire que telle n'était pas l'intention des négociateurs. Dès-lors n'est-il pas tout simple que nous résistions à Rome, puisque nous sommes sûrs par là de mieux tenir nos engagements et d'atteindre le but que nous nous sommes proposé en signant le traité ? Si nous ne sommes plus en mesure de demeurer à Rome, le départ du St-Père tirera notre gouvernement d'un grand embarras, à tous les points de vue, et à moins que nous ne prolongions notre occupation, il est évident que le départ du souverain pontife devient de plus en plus probable. »

M. John Lemoine termine, en ces termes, dans le *Journal des Débats*, les considérations que lui suggère le langage de Pie IX. « Si l'allocution du Pape doit être son adieu à l'Italie, elle consacre pour longtemps la séparation. Si, d'autre part, le Pape resté à Rome pour lancer du haut du Vatican des foudres comme du haut d'une forteresse, il paraît bien difficile que la paix soit de longue durée. De toute façon on ne peut reprocher au St-Père de manquer de clarté. Il retire sa bénédiction qui avait été mal comprise, et il la remplace par une déclaration de guerre. »

Sous ce titre : « *Les travaux du champ de Mars* » et sous la signature de M. Henri de Parville, le *Constitutionnel* donne un aperçu des constructions et des dispositions grandioses dont l'Exposition de 1867 est en ce moment l'objet :

Aucun projet n'était définitivement arrêté le 1<sup>er</sup> août 1865. Les premiers marchés avec les entrepreneurs ont été conclus dans le mois de septembre 1865. Au mois d'octobre de l'année dernière, le Champ de Mars servait encore aux exercices militaires. Or, au moment où nous écrivons ces lignes, le palais est achevé, toute la couverture en tôle, toutes les fenêtres sont posées ; il ne reste absolument plus à terminer que les aménagements intérieurs et les travaux de décoration. Il n'aura fallu qu'une année pour la construction complète du palais et dix-huit mois ne se seront pas écoulés entre la mise en étude des projets d'exécution et l'ouverture de l'Exposition. C'est un tour de force qui, à lui seul, suffit bien pour mettre en relief la puissance de notre industrie. »

M. de Parville, quelle que soit l'appréciation du curieux au point de vue architectural, il lui restera de sa première visite au Champ de Mars une grande impression.

« La puissance de nos moyens d'action et l'importance de notre production le frapperont certainement. Les constructions en métal ont pris une extension considérable depuis quelques années. Le palais de l'Exposition offre lui-même la représentation la plus exacte et la plus complète de l'état de l'industrie métallurgique en France. »

La *France* signale, dans sa correspondance de New-York, des préparatifs que fait aux Etats-Unis le général Santa-Anna, dans le but d'opérer une descente au Mexique et de s'y poser comme prétendant au pouvoir. « Six mille fédérés doivent faire partie du premier départ qui aura lieu dans le courant du mois prochain. Ils seront suivis de près par quatre mille autres. Dix bâtiments à vapeur sont prêts à transporter des flibustiers et leurs chefs. »

Peut-être convient-il en ce qui touche l'impression de rester désormais indifférent à son malheur. Elle a d'ailleurs l'air de savoir très-bien se défendre contre toute prétention exagérée. »

Son silence persistant, même pendant les pauses, surprit la marquise. Comme elle avait peu l'habitude du monde, elle prenait trop vite une attitude défensive, et elle le sentait bien. Si elle avait constamment vécu dans la société, elle eût su depuis longtemps quelle parfaite indifférence se cache derrière les compliments et les charmantes phrases de sympathie, et elle ne leur eût pas attribué plus de valeur qu'à toute autre toilette de salon. Mais elle n'avait nulle notion de tout cela, et elle se disait : « N'y eût-il de vrai que la moitié de ces belles paroles, ce serait encore trop. » Et voilà pourquoi elle se défendait. Voyant ce silence inaccoutumé de Cyrille, elle craignit d'avoir été trop tranchante. Toutefois, elle joua sa partie jusqu'au bout sans proférer non plus une syllabe.

« Vous est-il arrivé quelque chose de désagréable ? demanda-t-elle ensuite. »

— Sans doute ! répondit Cyrille ; ce qu'il y a de plus désagréable : j'ai commis une bévue, et elle me déchire encore l'oreille.

— Tâchez de la réparer, » dit Berthe sans le comprendre.

Le franc sourire de la marquise, quand elle était sincèrement gaie ou amicale, lui séyait si bien qu'il était impossible de ne pas avoir confiance en elle. Aussi le comte, délivré pour ainsi dire de son pesant fardeau, s'empressa-t-il de répondre :

« Cela ne se peut qu'à quatre mains. »

— Soit ! dit-elle ; nous allons recommencer. »

Ils étaient tout à la musique lorsque la femme de

portance de ces préparatifs, de faire une large part à l'exagération ; quoiqu'il en soit, la France fait observer que, loin d'ajouter aux périls qui menacent l'empire de Maximilien, les rivalités des prétendants mexicains, semblent lui donner une nouvelle chance de durée.

La *Presse*, après avoir reproduit la note du *Moniteur de l'Armée* relative à notre organisation militaire, ajoute, sous la signature de M. Cacheval-Clarigny :

« Par ce qu'il demande et par ce qu'il exclut, le *Moniteur de l'Armée*, permet donc de supposer qu'il pourrait être question d'assujettir au service militaire la totalité de chaque classe en la divisant en trois catégories : Ceux que le sort désignerait pour le service effectif, ceux qui composeraient la première réserve à la disposition immédiate du ministre de la guerre, enfin ceux qui constitueraient une seconde réserve, mobilisable en cas de guerre. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du jour.

Le conseil des ministres s'est assemblé aujourd'hui, au Palais de St-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

— Le *Moniteur* publiera très prochainement, dit-on, la liste des nouveaux sénateurs la nomination de M. Conneau médecin, de l'Empereur, et de M. Feray d'Isly, gendre du maréchal Bugeaud, est regardée comme un fait accompli.

— On annonce le départ définitif de MM. Frémy et Talabot pour l'Algérie.

— M. le comte de Sartiges, ambassadeur de France auprès du St-Siège, fait ses préparatifs de départ pour se rendre à son poste.

Il ne se confirme pas que le général Fleury soit envoyé en mission à Venise ou à Rome.

Quelques personnes se croient autorisées à penser que M. de Sartiges est chargé de suivre, auprès du Vatican, les pourparlers relatifs à un arrangement entre le gouvernement pontifical et le royaume d'Italie.

— M. le marquis de La Valette, arrivé ce matin à Paris, est reparti dans la soirée pour sa terre de la Dordogne, où il va passer les derniers jours de son congé.

— Le *Toulonnais* annonce l'arrivée prochaine à Cherbourg de cinq navires de guerre prussiens.

— C'est le R. P. Hyacinthe qui, cet année, comme l'année dernière, prêchera la station de l'Avent à notre-Dame.

— M. Guizot a terminé le 8<sup>e</sup> et dernier volume de ses *Mémoires*, qui paraîtra incessamment. L'illustre homme d'Etat entre dans sa 80<sup>e</sup> année.

— M. Clément Duvernois, condamné à deux mois de prison pour son duel avec M. Sarcey, s'est constitué prisonnier à Sainte-Pélagie, ainsi que M. Alexandre de Girardin, condamné également à un mois de prison pour avoir servi de témoin à M. Clément Duvernois.

— On écrit de Bruchsal : « Oscar Becker, qui avait été condamné à 20 ans de détention pour la tentative d'assassinat commise à Bade contre le roi de Prusse, vient d'être mis en liberté. On dit qu'il se rend en Belgique. »

— On annonce la mort de M. le colonel de Quélin, frère de l'archevêque de Paris, auquel succéda Mgr Affre. A l'époque de la révolution

chambre de Berthe lui apporta son chapeau et son châle en lui disant : « M<sup>me</sup> la marquise, il est cinq heures ; M. le marquis est prêt, et la voiture attelée. » Berthe se leva, prit à peine temps de mettre son chapeau et descendit. Cyrille la suivit, tout surpris de cette monstrueuse ponctualité.

Edmond était déjà dans la voiture, comme les enfants, qui ne peuvent jamais attendre l'heure du départ. Comme il se plaçait toujours à gauche, Berthe fut obligée de passer devant lui. Il en prit de l'humeur et murmura quelques paroles inintelligibles, puis s'écria tout à coup, voyant qu'on allait fermer la portière : « Non, non ! je vous prie de partager notre promenade. »

Cyrille, qui avait donné la main à Berthe pour l'aider à monter en voiture, ne soupçonnait pas que cette invitation pût s'adresser à lui. Il fut détrompé par Edmond, qui reprit avec impatience :

« Eh bien ! montez-vous ? »

Et par Berthe, qui ajouta en rougissant et d'une voix tremblante : « N'auriez-vous pas l'extrême bonté de nous accompagner, M. le comte ? »

Cyrille s'empressa de prendre place vis-à-vis d'elle.

« J'ai remarqué dernièrement, lui dit Edmond, que la botanique vous intéresse et que vous préférez les fleurs séchées aux fleurs fraîches ; vous verrez donc mon herbier avec plaisir. »

Cyrille avait la plus grande envie de nier catégoriquement tout cela ; mais, sur un signe de Berthe, il fit une réponse affirmative.

La suite au prochain numéro.

publication de l'allocution papale, concernant les démêlés de l'Italie et du St-Siège. Les réserves du Souverain Pontife, à l'égard du maintien de son indépendance spirituelle et civile, n'ont trouvé, à Florence, aucun contradicteur parmi les hommes de gouvernement qui exercent la plus haute influence dans la Péninsule ; et il n'est pas jusqu'à l'organe habituel des radicaux unitaire, le *Diritto*, qui ne déclare que la question romaine doit être traitée avec prudence, et qu'il n'y a point lieu de s'occuper « de l'établissement de la capitale de l'Italie à Rome. » Les plus exagérées déclareraient satisfaites si Rome voulait bien n'être pas l'ennemi du nouveau royaume. Il est donc facile de prévoir qu'une transaction se prépare, puisqu'elle est favorisée par un mouvement d'opinion que, hier encore, on n'eût pas osé espérer. Si, comme tout le prouve, le roi Victor-Emmanuel maintient le centre du gouvernement à Florence, quel obstacle sérieux pourrait être encore suscité à la pacification de la question romaine ? Quel conflit ou quel péril nécessiterait l'éloignement du chef de la catholicité du Vatican et du tombeau de Saint-Pierre ?

Au reste, chaque jour nous apporte une nouvelle garantie de paix et de rapprochement. Depuis la publication de l'allocution, divers actes ont témoigné des progrès de l'œuvre de réconciliation dont la récente circulaire du baron Ricasoli, rappelant dans leurs diocèses plusieurs évêques qu'on en avait précédemment éloignés, a été le premier symptôme. L'acceptation par l'Italie de la dette pontificale, dans les conditions indiquées par la convention du 15 septembre ; la sollicitude déployée, à cette occasion, par la France qui s'est prêtée à tout, pour réaliser le règlement de cette difficulté importante, ne sont pas des faits sans valeur et sans promesses.

Nos dernières informations nous conduisent plus loin dans cette heureuse voie qui, nous l'espérons, sera entièrement parcourue. On nous assure que l'ancienne mission de M. Vegezzi est bien près d'être reprise. L'autorité morale et le caractère éminemment religieux de M. Vegezzi disent d'avance que son mandat sera sérieux et entièrement conforme aux exigences légitimes de la cour de Rome. Lorsque M. Vegezzi se rendit une première fois auprès du vénérable Saint-Père, l'heure propice n'avait pas sonné ; mais, aujourd'hui les illusions, aussi bien que les obstacles des parties opposées, ont disparu. L'Italie comme la Papauté se trouvent en face d'une situation parfaitement nette. Le peuple italien, délivré de l'étranger, ayant reconquis sa patrie, peut rendre à ses sentiments catholiques leur ancien empire ; le Saint-Siège, entouré de nouveau de la vénération filiale d'une nation désormais assez forte pour limiter ses prétentions, retrouvera les douceurs de l'amour que donne la confiance.

Il est vrai qu'il existe, à Rome, deux partis dont l'un, pour des motifs bien connus, résiste aux tendances de conciliation avec une persistance systématique ; mais le parti qui marche dans la voie opposée gagne croyons-nous, chaque jour du terrain. Ceux qui ont en récemment le bonheur d'approcher du St-Père ont trouvé son langage plus doux, et ne sont pas éloignés de croire que l'arrivée du négociateur italien, dont nous venons de parler à l'instant, soit secrètement désirée de celui dont le cœur, malgré tout, ne vit que de mansuétude. *Havas.*

que, lui fit le domestique de l'annoncer chez le marquis. Il n'avait jamais vu Berthe avec son mari qu'en voiture, et il frissonnait rien qu'à l'idée de cet intérieur. Pour se distraire, il fit une promenade, tout en réfléchissant à ce que deviendrait Berthe. Une seule chose le rassurait un peu : l'idée que l'état d'Edmond n'était pas susceptible de s'améliorer, quoi qu'en disent les médecins. Tranquillisé, calmé par cette confiance, il rentra enfin chez lui et se demanda, avec une surprise extrême, comment il avait pu se passionner ainsi au sujet d'une femme qu'il n'aimait pas, qui ne lui inspirait pas un caprice éphémère. « Je n'éprouve qu'une indicible compassion pour elle, » se dit-il enfin.

Le lendemain, à l'heure de la leçon de musique — il trouva Berthe au piano et jouant avec ardeur. Il lui fit signe de ne pas s'interrompre, et il se plaça en face d'elle. Pour la première fois, elle lui parut très-gracieuse. Jusqu'ici il ne l'avait pas même trouvée jolie, et elle ne l'était pas, en effet : ses traits n'avaient rien de frappant, et leur expression était si calme, si paisible, qu'on pouvait se demander, en face de cette physionomie, comme au bord d'une eau dormante : mais quel air a-t-elle donc ? Bref, Cyrille découvrit tout à coup en elle des beautés qu'il ne lui soupçonnait nullement et dont il ne parvenait pas à se rendre compte. Sous l'empire de l'intérêt immense qu'il lui portait, il la jugea plus intéressante que tout autre femme. Ses yeux s'attachèrent avec une indicible compassion sur cette créature, plus durement enchaînée que le forçat dans le bagne et qui ne connaissait de toutes les délices du monde que l'abnégation. Son cœur se serra ; ses regards devinrent de plus en plus

de juillet M. de Quélen commandait le 15<sup>e</sup> régiment de chasseurs alors en garnison à Nancy. La noblesse de sa conduite en ces moments difficiles pour un chef de corps lui mérita l'estime de ceux-mêmes qui ne partageaient pas ses opinions politiques. M. le colonel de Quélen, mort âgé de 90 ans; avait fait, avec distinction la campagne de 1812 en Russie. Pour extrait : A. Layrou.

**Chronique locale.**

Suivant les propositions de M. le Préfet, du 3 novembre courant, M. l'Inspecteur d'Académie a nommé les instituteurs dont les noms suivent :

MM. Ponchet, Aristide, instituteur communal à Pomarède.

- Loubière, Jean, id. à Francouès.
- Rigal, Robert, id. à Esclauzels.
- Couvoit, Alexandre, id. à Bergant.
- Bouzou, Paulin-Jean-Pierre, instituteur adjoint à Meynigac.
- Lamothe, Pierre, id. à Miers.
- Arènes, Léon, id. à Albas.
- Mourayssé, Jean, id. à Mongesty.
- Combelonge, Jean, id. à Loubressac.
- Espitalié, Antoine, id. à Gagnac.
- Vinnac, Eugène, id. à Cajarc.
- Deleclaux, Bernard-Hyacinthe, id. à Saint-Sulpice.

**INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS**

**7<sup>e</sup> Liste.**

**Commune de Cambayrac.**  
MM. Bessières, maire 15 fr. Salin, adjoint 2 fr. Beldio-Bourgnaguet, conseiller municipal 1 fr. Boulzaguet, id. 50 c. Bessières, Ambroise, id. 2 fr. Bessières, Augustin, id. 2 fr. Couhonges, id. 1 fr. Bru, id. 2 fr. Pons, id. 2 fr. Boussuge, instituteur 2 fr. Decas, Pierre, à Cambayrac 1 fr. 50 c. Bessières Toumissou, id. 75 c. Esperet, id. 1 fr. Beldio Lirou, id. 50 c. Alibert, François, id. 1 fr. Alibert, Thomas, id. 50 c. Beldio, Jean-Pierre, id. 50 c. Monmalie, Cadet, id. 50 c. Boulzaguet, François, id. 50 c. Pons, Joseph, id. 40 c. Resses, Pierre, id. 30 c. veuve Henras, Louis, id. 3 fr. Lamouroux, Jeanne, id. 50 c. Delarbre, Mathieu, id. 50 c. Monmalie, Joseph, id. 50 c. Davès, Antoine, id. 50 c. Bessières, ancien militaire, id. 50 c. Couture-Berrisset, id. 1 fr. Sers, Cadet à Granel, 50 c. Sers, aîné, id. 50 c. Pons, id. 60 c. Balaguerie, Antoine aux Massières, 50 c. Gayet, Philippe, id. 1 fr. Passerieu, Pierre, id. 1 fr. Carratié, id. 1 fr. Vayssières, Jean-Pierre, à Granel 40 c. Couaillac, à la Bouzonnerie 50 c. Berrié, à Alary 1 fr. Massabie, Joseph, id. 25 c. Redoulès, Pierre, id. 50 c. Massabie, Bonaventure, id. 1 fr. Pagès, Etienne, id. 50 c. Aladel, Louis, id. 50 c. Couaillac, à Conferral 25 c. Cavané, Pierre mendiant aveugle, à Alary 50 c. Deloncelle, Charles à Puy-l'Évêque, 1 fr. Esperet, Léon élève de l'école primaire 10 c. Hébrard, id. 10 c. Hébrard, id. 10 c. Lavergne, id. 10 c. Vialas, aux Grèzes, 2 fr. Bessac, aîné, id. 1 fr. Bessac, Cadet, id. 1 fr. Vincent, Dominique, id. 50 c. Alazard, id. 1 fr. Vignals, id. 50 c. Auzaac, id. 50 c. Tillandé, Etienne à Cambayrac, 50 c. Hébrard, Jean à Alary, 50 c. Total... 63 fr. 05 c.

**Commune de Saint-Jean-Lespinasse.**  
MM. Espéret, Pierre desservant 5 fr. Pagès, Baptiste maire 5 fr. Maynard, Léon adjoint 2 fr. Guibère, Guillaume conseiller municipal 2 fr. Canet, Frédéric, id. 2 fr. Bouyssou, Jean, id. 1 fr. Lasfargues, Jean, id. 1 fr. Delfour, Jean, id. 1 fr. Lacam, Louis, id. 1 fr. Brunel, Antoine, id. 1 fr. Moule, Etienne, id. 1 fr. Larrière, Pierre, id. 1 fr. Maynard, Etienne cantonnier 1 fr. Faure, Amédée propriétaire 1 fr. Lavaur, Louis, id. 1 fr. Gineste, Antoine, id. 1 fr. Cancès, Louis, id. 1 fr. Lacaze, Germaine institutrice 1 fr. Mage, Jeanne veuve Bourgade 5 fr. Valeilles, Philomène veuve Pagès 1 fr. Laborie, Jeanne veuve Frignac 1 fr. Cassan, Antoine propriétaire 2 fr. Lassale, Raymond, id. 1 fr. Pécé, Philippine veuve Fontanilles 1 fr. Selzine, Jean cantonnier 60 c. Sophie, Camprous veuve Bourgade 50 c. Bouldouyère, Jeanne 20 c. Bétille, Marie servante 10 c. Maury, Rose 15 c. Darnis, Antoinette veuve Camperos 10 c. Canet, Antoine 20 c. Canet, Rose 15 c. Lagarrigue, Jean-Louis, cultivateur 25 c. Cassan, Magdeleine veuve Moule, 75 c. Souilhac, la veuve 50 c. Marcenac, Antoine, propriétaire 50 c. Lasfargues, Guillaume, id. 70 c. Landes, Louis, cultivateur 25 c. Peyronnet, Jean, tailleur 50 c. Croute, Christine 50 c. Croute, Jean, charpentier 25 c. Conté, Jean, tonnelier 20 c. Pradelle, Louis, cultivateur 50 c. Pradelle, Jean, maçon 15 c. Borie, Jean-Pierre, garde-champêtre 35 c. St-Chamand, Baptiste, forgeron 50 c. St-Chamand, Mathurin, cultivateur 25 c. Pradelle, Jean-Pierre, maçon 20 c. Thomas, Catherine 25 c. Total... 48 fr. 95 c.

**Commune de Flaugnac.**  
MM. Garrigues, maire 5 fr. Martin, curé 5 fr. Séguy, juge de paix 5 fr. Montagne, receveur 5 fr. Robert, 50 c. Brousse, à Lomlières 1 fr. 50 c. Lue, 1 fr. Lafon, 1 fr. Soulagès, 1 fr. Jutte, 2 fr. Larnaudie, 50 c. Grammont, 1 fr. Marty, Jean 1 fr. Marty, Pierre 50 c. Miquel, 25 c. Bonnemort, à Vaux 50 c. Gamel, 5 fr. veuve Bonnet, 50 c. Siméon, Bertrand 1 fr. Austruy, 5 fr. Sadoul, 50 c. Arnal, Antoine 50 c. Buamps, 1 fr. Bonnemort, Guillaume 70 c. Hermin, 2 fr. Lestieu, 50 c. Siméon, Antoine 1 fr. 50 c. veuve Rosseguier, 20 c. Henras, épicer 50 c. Bouzerand, Joseph 1 fr. Guibre, 5 fr. Méric, 2 fr. Castine, François 30 c. Mignot, Blaise 1 fr. Mignot, Jean 20 c. Doumerc, 1 fr. Combabert, Jean 20 c. Siréjol, 50 c. Soubré, 50 c. Soubré, Pierre 1 fr. Guinot, 50 c. Mignot, 25 c. Bonnemort, Joseph 25 c. Soulagès, Blasy bas 1 fr. Frayssinet, Joseph 75 c. Québré, Charles 50 c. veuve Québré, 50 c. Combabert, Pierre 50 c. Siméon, Barthélémy 50 c. Rochi, 2 fr. Cournou, 25 c. Soubré, Pierre 1 fr. 50 c. Andrieu, 75 c. Mourgues, 2 fr. Brousse, à Gicou 2 fr. 50 c. Laviale, 1 fr. Resseguier, François 2 fr. 50 c. Soubré, Jean 2 fr. Ohazarenc, Mathieu 50 c. Loutard, 50 c. Lavassut, 2 fr. Gausserès, 1 fr. Bonnet, cantonnier 2 fr. Guibre, à Lauquelle 1 fr. Chazarenc, Barthélémy 50 c. Bouserand, Antoine 40 c. Resse, Jean 50 c. Lartet, Jean 1 fr. Fanfau, 30 c. Valmarry, Joseph 1 fr. Total... 92 fr. 30 c.

**Commune de Parnac.**  
MM. Alibert, Martin, maire 5 fr. Guilhou, Adolphe, curé 5 fr. Sol, Jean-Baptiste, curé de Cels 3 fr. Lacombe, Jean, conseiller municipal 1 fr. Boulumé, Adam, id. 2 fr. Pons, Baptiste, id. 4 fr. Birou, Arnaud, id. 50 c. Ausset, François, id. 1 fr. Derrupé, Jean, id. 1 fr. Salinié, Baptiste, id. 1 fr. Adrien Guilhou, propriétaire, 50 c. Gastal, Jean, père 25 c. Gastal, Jean 10 c. Ros, Guillaume 25 c. Verhès, Pierre 25 c. Rose, Brunet 50 c. Cabane, Vincent 25 c. Joullet, Baptiste 40 c. Gastal, Pierre 10 c. Lavayssière, François 50 c. Despeyroux, Pierre 10 c. Alibert, Jean-Pierre 10 c. Marie Nadal 10 c. Delcros, Jean 20 c. Les paroissiens de Cels 7 fr. Total... 80 fr. 60 c.

**Commune du Montat.**  
MM. Dissés, curé 5 fr. M<sup>lle</sup> Marie 50 c. Cubaynes, adjoint 1 fr. Maury, instituteur 1 fr. Lézéret 1 fr. Girma,

gendre Lugol 50 c. Cubaynes, Jeantou 50 c. Girma, dit Tuffet 50 c. Cagnac 40 c. Pinède 50 c. Ayot, François 50 c. Girma 20 c. Hébrard 5 c. Lafage 5 c. Lavit 25 c. Sastre 20 c. Vican 20 c. Valette de Quercy 50 c. Girma, Jean 30 c. Cubaynes 25 c. Carlés 50 c. Lérès 10 c. Lafage 10 c. Vignals 10 c. Marabelle 15 c. Rolés 20 c. Conduché, Antoine 20 c. Courdesse 50 c. Gragniou 10 c. Deilles 20 c. Delheil 20 c. Bonhomme 15 c. Valdiguié 10 c. Miquel 20 c. Rascoualle 50 c. Marabelle 15 c. Braux, Vaysou 50 c. Combarien 30 c. Maîtres et élèves de la Ferme-Ecole 22 fr. 80. Total... 40 fr. 45 c.

**Commune de St-Clair.**  
Glandin, maire 10 fr. Baldy, adjoint 2 fr. Lamouroux, conseiller municipal 2 fr. Grangié, id. 2 fr. Grangié, Baptiste, id. 2 fr. Laurié, Pierre, id. 1 fr. Laurié, Antoine, id. 1 fr. Parent, Guillaume, id. 1 fr. Devière, Jean 1 fr. id. Lasvignes, Joseph, id. 1 fr. Cassan, François, id. 1 fr. Toucaven, employé à la recette particulière de Gourdon, et conseiller municipal 2 fr. Produit de la quête faite par monsieur le curé dans l'église, et adressée par lui à l'évêché 13 fr. Total... 41 fr.

**Commune de Lacapelle-Marival.**  
Cadièrgues, maire 2 fr. Lacarrière, juge de paix 10 fr. Galtié, avocat 2 fr. Caray, membre du conseil municipal 2 fr. Monthertrand, id. 2 fr. 50 c. Vayssié, notaire 2 fr. Lacarrière, Casimir 50 c. Raymond, Victor 2 fr. Fraysse, docteur-médecin 2 fr. Reygasse, pharmacien 2 fr. Pradello, Charles 2 fr. Granié, marchand de fer 50 c. Cèrède, Isidore 50 c. Faustin Maroncel 2 fr. Granié, Thérèse 1 fr. Lambert, Frmin, commissaire de police 1 fr. Marue, Jules 2 fr. Prudhomme, Marie 50 c. Monthertrand, Mélanie 30 c. Gibrat, ex-garde du génie 2 fr. Lacabanne, Louis 50 c. Réveillac, greffier du juge de paix 1 fr. 50. Bousquet, Jean, limonadier 1 fr. Pradelle, aubergiste 1 fr. Lacabanne, Firmin 50 c. Delprat 1 fr. Pech, Urbain 1 fr. Vialatte, Raymond, 30 c. Vialatte, Jean-Pierre 50 c. Prunet, veuve 50 c. Houradou, Adeline 50 c. Ricros 1 fr. Balestie, Frédéric 1 fr. Sales, Jean 50 c. Cambarou, maçon 1 fr. Nozières, François 50 c. Aubusson, Alain, aubergiste 1 fr. Dô, Alain 1 fr. Bladou, Marie 50 c. Souilhac, Jean 50 c. Lacan, Antoine 1 fr. Cadièrgues, marchand 1 fr. Charkowski, marchand 1 fr. Rouziès, Pierre 30 c. Bex, Justine, 25 c. James 1 fr. Guire, Alexandre 45 c. Germain, Joseph 50 c. Labrunie, aubergiste 50 c. Total. 601 fr. 50 c.

PRÉFECTURE DU LOT  
ROUTES DÉPARTEMENTALES DU LOT  
Entretien pendant les années 1867, 1868, 1869, 1870, 1871 et 1872.

**ADJUDICATION**  
fixée au Jeudi, 29 novembre prochain, à deux heures après midi, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture (Voir le Journal du Lot du 3 novembre.)

MINISTÈRE DES FINANCES.  
DIRECTION GÉNÉRALE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Un concours sera ouvert, au mois d'avril 1867, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui désirent être autorisés à prendre part au concours, devront se présenter devant le Directeur des Contributions directes de leur département, chargé de leur faire connaître les matières de l'examen et de recevoir leurs demandes.

Le postulant doit produire à l'appui de sa candidature :

- 1<sup>o</sup> Une expédition de son acte de naissance, dûment légalisée;
- 2<sup>o</sup> Un certificat des autorités locales constatant qu'il est Français et de bonnes vie et mœurs;
- 3<sup>o</sup> Son diplôme de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences;
- 4<sup>o</sup> Un certificat constatant qu'il s'est livré à des études relatives à la levée et au dessin des plans;
- 5<sup>o</sup> La preuve qu'il possède un revenu personnel de 1,200 fr. au moins, ou l'engagement pris par sa famille de lui servir une pension annuelle d'égale importance pendant la durée du surnumérariat;
- 6<sup>o</sup> Enfin, un certificat d'un médecin délégué par l'autorité, attestant qu'il jouit d'une bonne constitution et qu'il est exempt de toute infirmité apparente.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris, le 31 janvier, les demandes qui ne seront pas parvenues à l'administration centrale avant cette époque, ne pourraient être accueillies. Il en serait de même de celles pour lesquelles les justifications reconnues incomplètes n'auraient pas été régularisées à l'expiration du terme fixé.

On nous écrit de Figeac :

Un vol a été commis ces jours derniers dans les bureaux de M. Huet, entreposeur des tabacs. Après avoir forcé, à l'aide d'un levier en fer, le contrevent, le voleur, brisa une vitre, ouvrit l'espagnolette et pénétra au dedans. Là il se trouva en face de deux tiroirs fermés à clé qu'il força également avec une tige en fer. Dans ces tiroirs se trouvait une somme de 15 fr. 30 c. qui a été enlevée.

Le voleur essaya, après ce premier succès, de pénétrer dans l'appartement d'un des locataires de la même maison; mais celui-ci, réveillé par le bruit, cria au secours, et le voleur prit la fuite. On fait, pour le découvrir, d'actives recherches.

**BELLE ACTION.**

La nommée Bos (Julie), fille de service au Bastin, ayant trouvé une somme de 500 fr., elle s'est empressée d'en faire la déclaration à M. le Maire de la commune.

M. le Préfet du Lot vient d'adresser à cette fille des éloges au nom de l'administration à raison de cet acte de probité.

Les astronomes comptent sur de magnifiques pluies d'étoiles dans les nuits des 12 et 13 de ce mois. A cette époque de l'année, on voit généralement un grand nombre d'étoiles filantes; mais on ne verra pas, dit-on, avant la fin du siècle, un spectacle céleste aussi brillant que celui de cette année.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

**Naissances.**  
8 novembre Crépin (Eugénie), naturelle, reconnue, Labarre.  
9 — Issanchou (Antonia-Elisa), rue Flourens.  
9 — Pendaries (Marie), rue Coin-de-Lastie.  
Pour la chronique locale : A. LAYROU.

**Obligations du Crédit Foncier.**

Le Crédit foncier émet :  
1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;  
2<sup>o</sup> Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.  
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

**Faits Divers**  
**TIRAGE DEFINITIF**

révocablement fixé par ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AU  
**30 NOVEMBRE** PRÉSENT MOIS  
Loterie municipale Ville des ANDELYS  
Tirage public du  
**GROS LOT DE 100,000 FR.**  
et de tous autres lots promis.

**Grandes Loteries du Bureau-Exactitude.**  
Pour toutes Chances de Gain des 672 lots des  
**GRANDS TIRAGES DEFINITIFS,**  
adresser **CINQ** francs  
en mandat-poste ou timbres-poste au directeur du  
BUREAU-EXACTITUDE, rue RIVOLI, 68, PARIS,  
et on recevra, par retour du courrier,  
**VINGT BILLETS** pour toutes chances  
compris 3 lots de 100,000 fr. et un de 450,000  
On peut donc, pour **CINQ** francs, gagner  
**100,000 — 100,000 — 100,000 — 150,000**

La douce Revalscière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Brehm, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25, 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil 60 fr. Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalscière chocolatée, en boîtes: 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

**Emprunts Romains.**

EMPRUNT DE 1866 EN ÉMISSION.  
Jouissance du 1<sup>er</sup> octobre 1866.  
Obligations de 25 fr. de rente à 330 fr. Coupons de 6 fr. 25 de rente à 82 fr. 50  
Le coupon d'intérêt de la rente Romaine, payable à Paris le 1<sup>er</sup> décembre prochain, est reçu au pair en paiement des souscriptions.  
Edw. Blount et C<sup>e</sup>, banquiers, chargés de l'émission de l'emprunt, 3, rue de la Paix, à Paris.

— Depuis le 1<sup>er</sup> septembre seulement le *Magasin du Foyer*, journal des bonnes lectures, a reçu 4,000 abonnements nouveaux. — C'est un succès peu ordinaire.

**450,000 FR. A GAGNER.**

Un Arrêté préfectoral fixe irrévocablement au 30 novembre courant le tirage définitif (grand tirage) de la loterie municipale de la ville des Andelys.

Tous les lots promis seront gagnés par le public, compris le gros lot de 100,000 fr. que l'on va gagner pour 25 centimes. — Se procurer immédiatement quelques derniers billets, auxquels pourraient être ajoutés des billets pour les tirages définitifs des loteries du Bureau-Exactitude.

Ensemble 672 lots, tous en espèces. — Quatre gros lots à gagner.  
Un 1<sup>er</sup> gros lot de 100,000 fr.  
Un 2<sup>e</sup> — 100,000  
Un 3<sup>e</sup> — 100,000  
Un 4<sup>e</sup> — 150,090  
Il y a donc à gagner 450,000 fr. de gros lots. Le billet ne coûte que 25 c.

**Variétés**

**LES ANGLAIS BUVEURS DE VIN.**

Les Anglais buveurs de vin, c'est la un événement.

A la suite des déceptions qui ont suivi les grandes exportations en Angleterre de vins de France, on a conclu que les Anglais, « dont le palais blasé ne perçoit que les rudesses caresses des spiritueux, » a-t-on dit et redit, ne boiraient jamais de nos vins.

A qui la faute?  
A vous, messieurs les exportateurs.

Boire est une science, savoir boire est un art; et au lieu de commencer par faire l'éducation des gens; vous leur envoyez une boisson à eux inconnue, en leur disant: « Buvez, cela est bon. »

Ils ont bu, et ils ont répondu: « Grand merci; mais cela est mauvais. »

Qui avait raison des deux parties? Chacune, en se plaçant à un point de vue spécial et exclusif.

Mais si l'on eût commencé par apprendre aux Anglais l'art de boire, on n'eût pas perdu cinq ou six années, on n'eût pas vu les grands sinistres vinicoles auxquels nous avons assisté, et l'on fût arrivé de prime saut à l'ère où, Dieu merci, nous entrons en ce moment.

Qu'est-ce que le vin de France?  
Une boisson de table.

L'a-t-on dit à ces nouveaux consommateurs? Non! — Ils ont bu le vin au verre, comme les soldats qui le coude sur le table, boivent sans manger jusqu'à ivresse complète.

Et ils ont rejeté nos vin avec dédain, eux qui devaient nous ouvrir un splendide débouché.

Ce qui diffère n'est pas perdu, dit un vieux proverbe, et nous sommes heureux de voir par d'intéressantes correspondances qu'aujourd'hui on sait boire le vin de France en Angleterre.

Et ce n'est pas seulement aux grandes tables citadines, c'est partout, dans les ménages bourgeois, dans les fermes, etc.

Certes, c'est là un résultat, et quoique l'amour-propre ne soit pas en excès chez nous, disons que nous croyons avoir contribué à faire ce commencement d'éducation.

C'était chez un évêque de nos amis.

— Ah! nous dit-il, je vais vous voir goûter du vin de France. J'avoue, ajouta sa Seigneurie, qu'ici nous ne l'aimons pas; mais vous... Et elle emplit un grand verre jusqu'au bord. — Eh bien, vous ne buvez pas?

— Mais répondimes-nous, il est peu dans les habitudes de boire autrement qu'en mangeant.

— Etrange, étrange en vérité! s'écria la dame.

Et le soir, le vin de France, relégué jusque-là dans un coin, avec les fioles à pharmacie, parut sur la table épiscopale, bouteille après bouteille, et — bu en mangeant — fut proclamé délicieux!

Depuis, la propagande a marché. Ceux qui avaient boire, fiers de leurs science de fraîche date, enseignaient aux autres, et nous avons la satisfaction d'apprendre aujourd'hui que nos amis du Hampshire et du Berkshire savent boire les vins de France.

De cela, il faut déduire les conséquences, car on doit penser que nous avons un autre but que celui de raconter une histoire oiseuse.

Le commerce doit faire son profit de ce que nous venons de dire. Au lieu d'enjoliver les bouteilles d'étiquettes de mauvais goût, qu'on joigne une notice sur ce qu'on appelle vulgairement la manière de s'en servir. Et de proche en proche les Anglais apprendront à boire.

Le tarif prohibitif et vexatoire des Etats-Unis, le tarif libéral du Royaume-Uni, nous montrent assez quel débouché nous devons chercher.

La consommation des vins rouges de France, vinés à 14<sup>e</sup> au moins, avec de bonne eau-de-vie de Cognac, a augmenté, dans les neuf premiers moi de 1866, de 422,000 gallons au-dessus du chiffre de 1865 pendant la même période. C'est une augmentation de 33 p. 100. Les vins blancs n'ont augmenté que de 15 p. 100.

C'est là incontestablement un résultat. Pour l'accroître, il ne faut que vouloir, et ne pas se contenter d'envoyer des vins qui se dévotent eux-mêmes par les frais d'entrepôt. Il faut enseigner à ceux qui ignorent. Alors, nous serons les maîtres du marché. — CH. KERDOL.

(Moniteur vinicole.)

AVIS. — Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de 1<sup>re</sup> classe, n<sup>o</sup> 4, de la route impériale n<sup>o</sup> 440, à la même route par St-Jean est déposé au secrétariat de la mairie de St-Jean-Lespinasse, depuis le 8 novembre courant.

AVIS. — Le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 33, de Vers à Figeac est, déposé au secrétariat de la mairie de Larnagol, depuis le 8 décembre courant.

(Extrait du Mémorial, de Figeac, n<sup>o</sup> 138.)

Pour tous les articles et extraits non signés : LAYROU

**BIBLIOGRAPHIE**  
LA VIGNE EN FRANCE ET SPÉCIALEMENT  
DANS LE SUD-OUEST

Tel est le titre d'un ouvrage qui vient de publier M. Degernon. C'est le travail le plus étendu qui ait paru jusqu'ici sur la culture de la vigne dans le midi.

M. Degernon a exploité dans les Basses-Pyrénées des terrains qui ont beaucoup d'analogie avec ceux du département du Lot. Grâce à lui, des côteaux jadis rocailleux et incultes sont aujourd'hui couverts de vignes. Ce viticulteur intelligent et patriote, veut populariser sa méthode; c'est pour ce motif qu'il a écrit son livre.

La première partie du travail de M. Degernon, contient une histoire de la vigne parsemée de traits piquants et originaux. Dans la seconde partie, l'auteur s'occupe plus spécia-

lement de la viticulture dans le sud-ouest; il traite successivement du climat, du choix des terrains, de la bonne exposition, du provignage, des cépages, des engrais, de la taille et de la culture proprement dite.

Nous donnerons prochainement une analyse détaillée de cet intéressant ouvrage. Aujourd'hui nous nous contentons d'en citer quelques extraits :

« On dit partout que c'est Noé qui, le premier, a cultivé la vigne, et l'on appuie cette opinion sur le texte de la Genèse, qui dit littéralement qu'après le déluge, « ce patriarche commença à devenir un homme des champs, planta la vigne, but du vin et s'enivra » (Genèse, ch. 9, vers. 20 et 21). Mais ces paroles, loin d'attribuer à Noé l'honneur d'une telle découverte, laissent au contraire suppo-

ser qu'il ne fit qu'imiter ce qui avait été pratiqué par les peuples antédiluviens, au milieu desquels il avait vécu. S'il en était autrement, la Genèse n'aurait-elle pas signalé et mis en relief l'invention de cette culture et de l'art de faire le vin, ainsi que le phénomène de l'ivresse? L'étude réfléchie du texte sacré vient à l'appui de notre opinion; car la malédiction de Dieu ne s'étend pas jusqu'aux végétaux; et puisque l'olivier n'a pas péri dans le naufrage, que la colombe, quand les eaux commencèrent à disparaître, a pu arracher une feuille à cet arbuste fragile, la vigne si forte, si rustique a dû résister et n'a pu être atteinte. Saint Christostome paraît accepter cette interprétation, puisqu'il dit pour excuser l'ivresse de Noé : « Que c'était pour adoucir les tristesses et les amertumes de son

esprit, relever et fortifier ses faiblesses, et soulager les autres infirmités de son grand âge; car le vin, pris modérément, produit d'ordinaire tous ces bons effets. »

« Il s'agirait d'enlever à la vigne pendant l'hiver par une première taille préparatoire tout le bois mort, et tous les sarments surabondants ou inutiles, qui doivent disparaître à la dernière taille; de ne laisser, en un mot, dans toute leur longueur que les sarments qui doivent fournir ou les branches à fruit, ou les branches à bois ou de remplacement. Puis, après l'hiver, quand les gelées ne sont plus à craindre, de faire la taille définitive sur les sarments conservés, taille qui serait très rapidement exécutée. — Ce système offrirait de grands avantages, parce que dans le cas où les gelées tardives viendraient

à se produire, on a garanti la récolte pour plusieurs jours. Les bourgeons enlevés des sarments laissés dans toute leur longueur, seront moins accessibles à la gelée que ceux qui sont plus rapprochés de terre. Et, si une gelée a détruit ces derniers, on peut en garantir les supérieurs en les tenant dans une position verticale. De plus, les principes fructifères pouvant être atteints et désorganisés par le froid, comment connaître et apprécier les effets de l'hiver, si l'on n'a pas permis aux bourgeons qui les renferment, de se développer suffisamment pour montrer leur fructification; enfin, par ce mode de procéder, on peut, dans la seconde taille, conserver une quantité de raisins proportionnelle à la force du cep, puisque la vigne montre ses fruits au premier épanouissement de ses bourgeons.

PARIS 40, rue de Provence. **LE PHENIX** PARIS 40, rue de Provence.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
**FONDS DE GARANTIE: DIX-HUIT MILLIONS**  
La Compagnie du PHENIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHENIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

**OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE:**  
**Assurances pour la Vie entière:** Un capital est payé au décès de l'Assuré. — **Assurances mixtes:** Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITÔT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.  
**Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurances.**  
**Rentes Viagères immédiates ou différées** aux taux les plus avantageux.  
**Associations mutuelles** pour tous les âges. — **Dots des Enfants. — Caisse de Retraites.**  
S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

**LE MAGASIN DU FOYER (2<sup>e</sup> ANNÉE)**  
**JOURNAL DES BONNES LECTURES**, le plus intéressant, le plus moral, le plus considérable et le meilleur marché de tous les Recueils littéraires hebdomadaires illustrés.

MM. J. CHANTREL, D<sup>r</sup> CH. OZANAM, ÉTIENNE MARCEL, RAUL DE NAVRY, A. THOLMEY, VIC. DE MARY, L. D'ESTAMPES, M<sup>l</sup>le MATHILDE BOURDON, M<sup>l</sup> GUERRIER DE HAUT, etc., Rédacteurs.  
Récits historiques, Romans, Nouvelles, Voyages, Légendes, Anecdotes; Articles sur les Beaux-Arts, les Sciences et l'Industrie; Chronique, Causerie, Correspondance, Galeries des Célébrités contemporaines; enfin Comptes-rendus des livres nouveaux.  
Un numéro chaque dimanche, de 20 pages à 2 colonnes, très grand format, avec 3 ou 4 belles gravures, et couverture de couleur. — Prix pour toute la France: SEULEMENT 6 FRANCS PAR AN.  
**PRIME EXCEPTIONNELLE.**

Toute personne qui ajoute 2 francs au prix d'abonnement, reçoit FRANCO tous les ouvrages suivants:  
VOYAGE EN AMÉRIQUE, par Châteaubriand.  
LES PRISONNIERS DU CAUCASE, par Xavier le Maistre.  
LES PRISONS, par Silvio Pellico.  
FABIOLA, en 3 volumes, par le cardinal Wiseman.  
LE GÉNIE DU CHRISTIANISME, en deux volumes, par Châteaubriand.  
ABONNEMENT du 1<sup>er</sup> de chaque mois, — PAIEMENT en mandats ou en timbres-poste; dans le premier cas, le récépissé de la poste sert de reçu. — Adresser toutes les demandes à M. Guenot, gérant de la publication, rue de Babylone, 44, à Paris.

**MACHINES A COUDRE UNIVERSELLES**  
Système Américain de WILLCOX et GIBBS, BREVETÉES (s. g. d. g.).  
TRAVAIL SANS LE MOINDRE BRUIT ET SANS FATIGUE.  
M. C. GRITZNER et C<sup>o</sup>, 82, boulevard de Sébastopol, Paris.  
La seule Machine universelle servant indistinctement AUX FAMILLES et à toutes les INDUSTRIES, Couturiers, Tailleurs, Lingères, Chapeliers, Tapissiers, Gants, Parapluies, Ombrelles, Bonneterie, etc., etc.  
La même Machine cousant sur la mousseline la plus fine comme sur le drap et le cuir, est la meilleure marché de toutes les Machines sérieuses.  
GARANTIE 2 ANS. — Prix: 250 f., avec 6 guides, 6 aiguilles, 1 burette et 1 clé pour poser les aiguilles.  
PAYABLE AU COMPTANT. — Dépôt, à Paris, boulevard de Sébastopol, 92.

**VOITURES A VOLONTÉ**  
ANDRAL, SUCESSEUR DE JULIEN BLANC  
A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

**PASTILLES POUR LE POT-AU-FEU**  
LA VOITURE-MARMITE  
Le succès incontestable des PASTILLES ROZIERE pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL, de FÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ignons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIERE est l'inventeur.  
Pour éviter ces abus, demandez des PASTILLES ROZIERE pour le pot au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite.

**TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE**  
Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo  
ANALÉPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillards affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.  
Voir la notice et les appréciations de l'Abbeille médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc.  
ENTREPOTS PRINCIPAUX:  
Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9, Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7  
Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies  
A Cahors, Pharmacie VINEL.

**TABLEAU DES DISTANCES**  
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.  
PRIX: FRANCO.  
Chez M. Layton, rue de la Mairie, à Cahors.

**L'ART DE DECOUVRIR LES SOURCES**  
par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 5<sup>e</sup> édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

**ETABLISSEMENT THERMAL DE BALARUC (HERAULT)**  
1/4 d'heure de Cette (OUVERT TOUTE L'ANNÉE) 1 heure de Montpellier  
Eaux minérales et Sels de Balaruc prescrits par les médecins français et étrangers comme une purgation sans rivale et indispensable aux personnes fatiguées par le sang (maux de tête, étourdissements, faiblesses, engourdissements), la bile, les glaires, etc., etc. (voir la notice). — Entrepôts: Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, ph. FAYARD, rue de l'Impératrice, 9; dépôts dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger; à Cahors, ph. VINEL.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir.	<b>VIN DE QUINIUM D'ALFRED LABARRAQUE</b> Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites. Alfred Labarraque & Co.	Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur.
--	---	--

**POUDRE DE ROGÉ**  
Purgatif aussi sûr qu'agréable  
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

**PERLES D'ETHER DU D<sup>r</sup> CLERTAN**  
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse. Clertan D<sup>r</sup>

**PASTILLES ET POUDRE DU D<sup>r</sup> BELLOC**  
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins. Belloc

**PILULES DE VALLET**  
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES: Cahors, Vinel; — Figeac, Puel; — Gourdon, Cabanès; — Souillac, Planacassagne; Labastide-Murat, Doumer.

**ETABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS**  
PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR,  
Près l'Évêché, à Cahors (Lot).  
Grand assortiment d'arbres fruitiers d'alignement et d'ornement; plantes de serre et de pleine-terre; graines potagères et fourragères et de fleurs. Entreprises et fournitures pour toutes sortes de plantations. Catalogue général disponible franco.

**JACQUES SÉGUY**  
PEINTRE  
MENTION HONORABLE  
à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.  
Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.  
A Cahors, rue Impériale, n°55.  
Le propriétaire-gérant A. LAYTON.